



1 Square Jacques Chirac
87031 LIMOGES Cedex

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Commerce ambulant alimentaire type food-truck **OLYMPIADES DES BORDS DE VIENNE** **Dimanche 7 juin 2026**

ORGANISATEUR – MANIFESTATIONS

VILLE DE LIMOGES – DIRECTION DES SPORTS

Lieu de l'évènement : Parc des bords de Vienne (bassin d'orage).

Horaires : ouverture public 10h – 18h

Public attendu : 2000 à 2500 visiteurs (3^e édition)

ACTIVITE RECHERCHEE

3 food-trucks avec spécialités différentes :

- cuisine du monde : proposition culinaire adaptée à un public familial dont des plats équilibrés et légers et proposition de mets sucrés durant la journée
- vente de boissons fraîches dont bouteilles d'eau et chaudes (cafés, thés).

LES BESOINS

- Rapidité du service
- Tarifs peu onéreux
- Les boissons alcoolisées ne seront pas autorisées à la vente
- Prévoir également des boissons et des plats équilibrés et légers

CONDITIONS D'OCCUPATION

- Horaires de présence obligatoire de 10h – 18h
- Installation autorisée à partir de 8h à 9h30 (fermeture du parc)
- Raccordement électrique possible
- Les véhicules tracteurs ne seront pas admis à stationner sur le site.

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public sera calculée en application de la grille tarifaire 2026, soit 11,50€/ml/jour et 11€/forfait/jour pour le branchement électrique.

La redevance sera à régler par chèque à l'ordre du régisseur de la Direction attractivité commerciale, lors de la notification du permis de stationnement avant la manifestation.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature obligatoirement avec les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- attestation d'assurance du véhicule aménagé à jour ;
- besoin en branchement électrique (puissance) ;
- descriptif du stand (photo, dimension) ;
- descriptif complet de la proposition de carte.

CRITERES DE SELECTION

La Ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de **photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe** de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage **commercial** n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation **pouvant porter atteinte à ma dignité.**

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de candidature est fixée le 29 mars 2026 à 23h59.

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique, via « démarches simplifiées ».

Le lien correspondant est :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-food-truck-manifestation>.

Renseignements complémentaires : M. TEULIERE Eric - Direction des sports
05 55 38 50 63 – 06 86 28 27 98

Plan d'installation : plan prévisionnel ci-joint

Olympiades des Bords de Vienne -Dimanche 07 juin 2026

Base Nautique Municipale et Parc des Bords de Vienne



Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement **général sur la protection des données** (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. **Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations** seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements **gérés** par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. **Elles ne seront transmises** qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, **demande la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.**

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).